

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article34>



COMMUNIQUE : Union syndicale Solidaires

Non aux procès contre les jeunes mobilisés, contre la loi Fillon au printemps 2005 !

- EDUCATION EN LUTTE !
- Archives 2007-2013



Date de mise en ligne : mercredi 21 novembre 2007

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Demain jeudi 22 novembre (à 8 h 30), ainsi que le 10 décembre (à 12 h 30) treize jeunes sont convoqués au tribunal de Paris pour leur action durant le mouvement du printemps 2005 contre la loi Fillon de réforme des lycées et du bac. Ces procès s'inscrivent dans la répression importante utilisée par le gouvernement contre ce mouvement, répression qui se poursuit encore aujourd'hui avec ces procès.

Les 13 jeunes sont poursuivis pour l'action menée à l'annexe du Ministère de l'Education nationale en avril 2005 : 200 personnes avaient alors été interpellées, treize sont poursuivies aujourd'hui... Une fois de plus, on développe une logique de « meneurs » pour faire oublier le caractère collectif de l'action.

Parmi les personnes inculpées, se trouvent deux militants de Sud Etudiants (Samuel Morville de Paris 8 et Laure Saler de Paris 1) aujourd'hui très engagés dans le combat de leur université contre la loi LRU.

Au moment où le gouvernement doit faire face à une opposition grandissante de la jeunesse contre sa loi sur « l'autonomie des universités », nous ne pouvons accepter que la répression s'abatte sur des jeunes pour leur engagement dans une action collective au printemps 2005.

L'Union syndicale Solidaires apporte toute sa solidarité aux treize jeunes concernés par ces deux procès, appelle à être présent pour les soutenir lors des procès et exige l'abandon de toute poursuite à leur encontre.